AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C2115
FR0011981968-FS1069

12 décembre 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

WORLDLINE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 décembre 2025, la société Barclays Plc (1 Churchill Place, Londres, E14 5HP, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 décembre 2025, directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société WORLDLINE et détenir, directement et indirectement, 14 200 217 actions WORLDLINE représentant autant de droits de vote, soit 5,001% du capital et 4,32% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Barclays Bank Plc	16	ns	16	ns
Barclays Capital Securities Limited	14 200 201	5,001	14 200 201	4,32
Total Barclays Plc	**14 200 217**	**5,001**	**14 200 217**	**4,32**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions WORLDLINE hors marché et d'une augmentation du nombre d'actions WORLDLINE détenues par assimilation.

À cette occasion, la société Barclays Capital Securities Limited a franchi individuellement en hausse le même seuil.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général, la société Barclays Plc a précisé détenir a précisé détenir 5 335 458 actions WORLDLINE (prises en compte au premier alinéa) résultant de la détention de contrats « *right to recall* » sans échéance.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, la société Barclays Plc a précisé détenir 5 433 911 actions WORLDLINE (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 4 493 547 actions WORLDLINE résultant de la détention de contrats « *portfolio swap »* à dénouement en espèces, exerçables entre le 15 avril 2026 et le 29 avril 2027, (ii) 770 212 actions WORLDLINE résultant de la détention de contrats « *contracts for difference »* à dénouement en espèces, sans échéance et (iii) 170 152 actions WORLDLINE résultant de la détention de contrats « *equity swap »* à dénouement en espèces, exerçables entre le 10 février 2027 et le 17 mai 2027.

[1] Sur la base d'un capital composé de 283 964 175 actions représentant 328 695 097 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.